

| | | |
|---|-------------------|--|
|  | | République Française |
| | | Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève |
| | | Extrait du registre des délibérations |
| | | Communauté de communes du Clermontais |
| Date de la convocation | 20 juin 2017 | Séance du : 28 juin 2017 |
| | <u>Votes : 37</u> | L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes à PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX |
| Présents : 30 | Pour : 37 | |
| Absents : 8 | Contre : 0 | |
| Représentés : 7 | Abstention : 0 | |

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Laurent DUPONT (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Site paléontologique de La Lieude à MERIFONS – Convention avec l'association « Le Mas des Terres Rouges » pour une mission d'expertise scientifique.

Monsieur MALLET informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a récemment été saisie par la Société de Protection de la Nature Languedoc Roussillon (SPN-LR), propriétaire de la dalle paléontologique de La Lieude à MERIFONS, d'une demande de partenariat pour la préservation de ce site.

Au total, ce sont près de 900 empreintes de pas, (soit 18 pistes), appartenant à quatre espèces du permien supérieur (260 millions d'années), qui ont pu être répertoriées, sur environ 500 m². Depuis 1988, une halle et une clôture permettent de limiter la fréquentation du site et de l'abriter des intempéries, mais cette dalle continue de se dégrader, du fait de la pluie, du vent et des variations de températures.

Considérant l'intérêt majeur que représente cette dalle, et afin de disposer des éléments préalables à toute intervention communautaire, il est proposé de missionner l'association « Le mas des Terres Rouges » afin de mener une expertise scientifique préalable à toute démarche sur la protection, la mise en valeur et l'exploitation du site.

Les éléments de cette mission sont repris dans un projet de convention, objet du présent rapport, qui définit les modalités de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et l'Association « Le mas des Terres Rouges ».

L'association « Le Mas des Terres Rouges » proposera à la Communauté de communes du Clermontais la constitution d'un comité d'experts chargé de faire un état des lieux et d'étudier les moyens d'une sauvegarde à court terme de ce patrimoine.

Ce comité d'experts sera animé par l'association et comprendra toute personne dont les compétences sont reconnues et utiles à une action coordonnée sur le site.

Ses travaux feront l'objet d'une restitution à la Communauté de communes et seront guidés par les objectifs suivants :

- Une exploitation future de cette dalle dans un cadre scientifique, pédagogique et économique et touristique.

Cette mission sera conduite pour une durée de trois mois.

Les membres de ce comité d'experts ne seront pas rémunérés. Toutefois, pour l'accomplissement de cette mission, l'association « Le MAS des Terres Rouges » pourra être amenée à engager un certain nombre de frais (déplacements, secrétariat, ...), dont la Communauté de communes assurera le financement pour un montant maximum de 3 000 €, et sur présentation de factures.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil Communautaire, oui l'expose de Monsieur MALLET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention pour une mission d'expertise scientifique avec l'association « Le Mas des Terres Rouges telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170704-2017-06-28-06-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017